Procédure de consultation du 4 juillet au 25 octobre 2018

Prise de position de

Nom / entreprise / organisation : Parti socialiste suisse

Abréviation de l'entr. / org. : PS

Adresse : Theaterplatz 4, 3011 Berne

Personne de référence : Jacques Tissot

Téléphone : 031 329 69 62

Courriel : jacques.tissot@spschweiz.ch

Date : 25.10.2018

Informations importantes:

- 1. Veuillez n'effectuer aucun changement dans le format du formulaire.
- 2. Si vous souhaitez supprimer certains tableaux dans le formulaire, vous avez la possibilité d'ôter la protection du texte sous « Outils/Ôter la protection ».
- 4. Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique **avant le 25 octobre 2018** à l'adresse suivante : <u>pilotversuchecannabis@bag.admin.ch</u> sowie gever@bag.admin.ch

Procédure de consultation du 4 juillet au 25 octobre 2018

Modification de la loi sur les stupéfiants (LStup)				
Nom / entreprise (prière d'utiliser l'abréviation indiquée à la première page)	Remarques génd	érales		
PS	Le Parti socialiste suisse (PS) plaide en faveur d'une politique progressiste en matière de drogues et de dépendances. Sous cette optique, nous militons pour une politique qui mette l'accent sur les mesures de régulation du marché et de restriction de la consommation plutôt que la simple criminalisation et exclusion des personnes concernées. Une politique moderne en matière de dépendances doit cibler les comportements problématiques des consommatrices et des consommateurs. En ce sens, il y a lieu d'adopter une approche préventive globale qui tienne compte des connaissances scientifiques actuelles. Celles-ci doivent jeter les bases pour la mise en place de mesures adéquates dans le but de permettre à la grande majorité des personnes de se comporter sans problème et sans risque s'agissant de la consommation de substances. Le présent projet de modification de la loi sur les stupéfiants et de l'ordonnance y afférente fait suite au vœu exprimé par plusieurs villes en Suisse de pouvoir mettre sur pied des projets pilotes en lien avec l'accès contrôlé au cannabis. Ces essais pilotes devraient fournir des bases décisionnelles fondées sur les faits en vue d'une éventuelle modification de la loi. Ce souhait des villes suisses a été vivement appuyé par le PS, notamment au travers des motions Barrile 17.4112 et Zanetti 17.4210. Partant, le PS salue la volonté du Conseil fédéral d'avancer sur ce dossier et de proposer une base légale permettant de mener des études scientifiques encadrées sur la consommation récréative de cannabis. Bien que nous fussions d'avis que le Conseil fédéral aurait pu autoriser ces essais pilotes sans créer une base légale à cet effet, nous réservons néanmoins à cette démarche largement soutenue par le Parlement un accueil favorable. Le cannabis représente en effet l'une des drogues les plus répandues en Suisse : un tiers des Suissesses et des Suisses disent en avoir consommé au moins une fois dans leur vie. La répression ayant mobilisé beaucoup de ressources en milieux urbains, et cela sans obten			
Nom / entreprise	article	commentaires / remarques	modification proposée (texte proposé)	

Procédure de consultation du 4 juillet au 25 octobre 2018

Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants						
Nom / entreprise (prière d'utiliser l'abréviation indiquée à la première page)	Remarques gén	rques générales				
PS	L'ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup) régit les conditions de réalisation d'essais pilotes impliquant des stupéfiants ayant des effets de type cannabique. D'une manière générale, le PS accueille favorablement le dispositif proposé. Toutefois, il exprime des réserves concernant certaines dispositions, notamment sur l'exclusion de personnes souffrant de maladies psychiques. Cela réduirait largement l'efficacité de l'article proposé ainsi que l'intérêt de tels projets. La consommation de cannabis chez ces personnes relève assurément d'une grande importance pour la science, car c'est justement dans ce groupe que la prévalence d'usage de substances psychoactives est élevée. Le PS demande par conséquent des adaptations pour ne pas les exclure.					
Nom / entreprise	article	commentaires / remarques	modification proposée (texte proposé)			
PS	4 et 18, al. 2, let. e	Le Conseil fédéral compte limiter géographiquement les essais pilotes afin de permettre notamment à l'Office fédéral de la santé publique de procéder aux contrôles plus facilement et plus efficacement. Ainsi, les projets pourront être menés dans une seule ou plusieurs communes rassemblées. Or le PS juge qu'il serait opportun de permettre aux cantons d'effectuer des essais pilotes afin de pouvoir évaluer les conséquences d'une remise contrôlée de cannabis sur les dispositifs d'aide en matière d'addictions, lesquels sont organisés au niveau cantonal.				

Procédure de consultation du 4 juillet au 25 octobre 2018

PS	6	Le PS propose de supprimer la limitation du nombre de participant-e-s. Comme l'explique le Conseil fédéral, la taille du groupe autorisée dépend du type d'essai. Juridiquement, il nous semble que cela consiste en soi déjà une limite.	
PS	12, al. 2, let. c	Selon cette réglementation, les personnes atteintes d'une maladie psychique diagnostiquée ou qui prennent des médicaments psychotropes seront exclues de l'essai pilote. Cette interdiction ne nous apparaît pas pertinente vu que ces personnes sont surreprésentées chez les grands consommateurs de substances psychoactives. Elles sont à la recherche d'un moyen pour diminuer leurs souffrances et sont enclines à se procurer du cannabis à des fins d'automédication. Ainsi, l'on évince d'entrée de jeu une part importante de la population alors que l'on aurait besoin de connaissances scientifiques les concernant. En effet, il est question ici d'un groupe cible pour lequel la politique a besoin de solutions innovantes afin d'être à même de répondre à des comportements liés à une consommation problématique.	

Notre conclusion (cochez svp. une seule case)				
	Acceptation			
\boxtimes	Acceptation avec réserves / propositions de modifications			
	Remaniement en profondeur			
	Refus			